

Unité de valorisation énergétique de Virginal à ITTRE

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis d'environnement
- *Rubrique :* 90.24.02
- *Demandeur :* InBW Intercommunale scrl
- *Auteur de l'étude :* Incitec
- *Autorité compétente:* Fonctionnaire technique

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 31/05/2018
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidence sur l'environnement
 - Opportunité environnementale du projet
- *Visite de terrain :* 2/07/2018
- *Audition :* 9/07/2018

Projet :

- *Localisation :* Virginal-Samme, lieu-dit « Les Dix Journaux »
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'activité économique industrielle
- *Catégorie :* 6 - Gestion des déchets

Brève description du projet et de son contexte :

Le site de 3 ha accueille deux fours-chaudières-turbo-alternateurs (lignes 1 et 2) qui incinèrent et valorisent les déchets ménagers communaux, les assimilés ménagers, les encombrants, les déchets industriels non dangereux (max 7 à 10 %) et leur refus de tri, les refus de tri des déchets publics, les boues de STEP, les déchets non dangereux des parcs à conteneurs, les refus de compostage et les déchets hospitaliers A et B₁. La capacité d'incinération autorisée est de 116.000 t/an.

La capacité demandée reste la même, mais s'exprime plutôt en capacité thermique, soit 1.100.000 GJ/an.

L'unité de valorisation énergétique se situe au nord-ouest de la commune d'Ittre, à l'ouest du Canal Charleroi-Bruxelles et non loin de la limite communale de Tubize. La zone agricole qui entoure la ZAEI se trouve en zone d'intérêt paysager au plan de secteur. Les premières zones d'habitat sont à une distance de 600 m ; la première habitation isolée à 250 m.

1. AVIS**1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences**

Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Sur le fond :

L'étude contient tous les éléments et analyses nécessaires à la compréhension et à l'évaluation du dossier.

Il apprécie notamment la présentation des résultats de l'étude *Green Crossroads*, qui donne une bonne vision de la question de la valorisation énergétique des déchets dans le contexte du Brabant wallon.

Le Pôle regrette toutefois le peu de commentaire sur les variations dans les mesures de rejets, en particulier dans l'air, ou encore dans les flux de déchets ; ainsi que l'absence de conclusion quant au respect de certaines conditions sectorielles et intégrales ou de la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (MTD). Toutes les explications nécessaires ont été reçues lors de la visite de terrain.

Sur la forme :

Le Pôle apprécie la précision et la clarté de l'étude.

1.2. Avis sur l'opportunité environnementale

Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Pôle expliquées ci-dessous sont prises en compte.

Le Pôle appuie toutes les recommandations de l'auteur et insiste particulièrement sur les suivantes :

- poursuivre les contrôles réguliers des rejets et retombées dans les différents compartiments environnementaux : air, eau, sol sous les vents dominants ;
- poursuivre les suivis à l'immission, dans l'air en particulier ;
- poursuivre les efforts de recherche en vue de l'amélioration du procédé et la diminution des émissions ou des consommations (REFIOM, consommation d'eau, cogénération, modes de transport des déchets, remplacement des turbo-alternateurs...);
- renforcer et entretenir la ceinture de végétation autour du site.

En outre, le Pôle recommande également de by-passer les fosses septiques quand les eaux usées domestiques pourront être traitées en station d'épuration.